

Décision

Générale

colonial

Décision n° 659/SG/FIN accordant une subvention d'un million de francs Djibouti (1.000.000 FD) à la Croix-Rouge Française, Comité de Djibouti

n° 659/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
26 avril 1968

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro
10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000 FD.) est accordée à la Croix Rouge Française, Comité de Djibouti à titre de contribution à ses frais de fonctionnement. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2, § 4 du budget du Service local pour l'exercice 1968.